



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 180 568 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
20.02.2002 Bulletin 2002/08

(51) Int Cl.7: **E04H 1/12**

(21) Numéro de dépôt: **00810737.7**

(22) Date de dépôt: **18.08.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeurs:
• **Baume, Jean-Louis**
2300 La Chaux-de-Fonds (CH)
• **Baume, Nicolas**
2300 La Chaux-de-Fonds (CH)

(71) Demandeur: **Metal Plan**
2300 La Chaux-de-Fonds (CH)

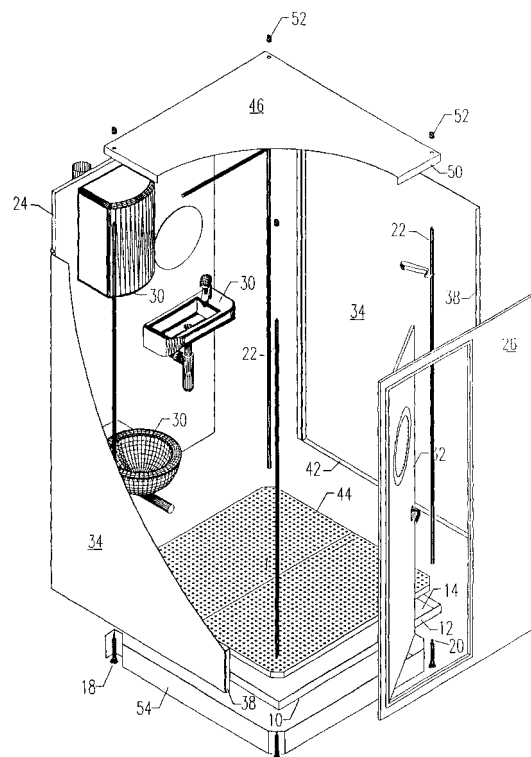
(74) Mandataire: **Gresset, Jean**
**Gresset - Laesser - Nithardt, Cabinet de Conseils
en propriété industrielle, 8A, Puits-Godet
2000 Neuchâtel (CH)**

(54) Cabine sanitaire

(57) L'invention concerne une cabine sanitaire comportant:

- un bac inférieur rectangulaire (10) en tôle,
- quatre panneaux verticaux, deux en bois à l'avant et à l'arrière (24, 26) et deux en tôle sur les côtés (34), respectivement fixés, par leur extrémité inférieure, sur les quatre parois (12) du bac inférieur,
- un bac supérieur rectangulaire (46) en tôle coiffant les quatre panneaux qui sont respectivement fixés, par leur extrémité supérieure, sur ses quatre parois (50), et
- quatre poteaux (22) reliant respectivement, à l'intérieur des panneaux, les quatre angles des deux bacs.

Fig. 1



EP 1 180 568 A1

Description

[0001] La présente invention concerne une cabine sanitaire - ou salle de bain - à installation rapide.

[0002] Il est connu, notamment par la demande de brevet EP 00810176.8 au nom du demandeur, de réaliser des constructions à montage rapide et faible coût qui conviennent particulièrement bien pour l'hébergement temporaire.

[0003] De telles constructions doivent être, de préférence, équipées d'une cabine sanitaire satisfaisant les mêmes critères de simplicité d'assemblage et de faible prix de revient.

[0004] Le but de la présente invention est de fournir une cabine sanitaire répondant à ces exigences.

[0005] Pour atteindre un tel but, cette cabine sanitaire comporte:

- un bac inférieur rectangulaire,
- quatre panneaux verticaux, respectivement fixés, par leur extrémité inférieure, sur les quatre parois du bac inférieur,
- un bac supérieur rectangulaire coiffant les quatre panneaux qui sont respectivement fixés, par leur extrémité supérieure, sur ses quatre parois, et
- quatre poteaux reliant respectivement, à l'intérieur des panneaux, les quatre angles des deux bacs.

[0006] La cabine selon l'invention comporte encore les principales caractéristiques suivantes.

- les deux bacs sont réalisés en tôle;
- le fond du bac inférieur est incliné afin de permettre l'écoulement des eaux usées vers un orifice d'évacuation;
- les panneaux arrière et avant, respectivement destinés à porter des appareils sanitaires et à comporter une porte, sont réalisés en bois, tandis que les panneaux latéraux sont en tôle;
- les extrémités latérales des deux panneaux en tôle sont repliées à 90° sur les bords des panneaux en bois et fixées à eux;
- les extrémités inférieures des deux panneaux en tôle sont repliées à 90° vers l'intérieur pour former un rebord sur lequel repose un plancher réalisé en tôle perforée;
- le bac inférieur comporte des pieds réglables en hauteur de manière à permettre de le positionner horizontalement sur le sol;

- chacun de ces pieds traverse le fond du bac inférieur et se prolonge au-dessus de lui par un embout fileté sur lequel s'accouple l'extrémité inférieure d'un des poteaux;

- le bac supérieur est muni, à ses angles, de perforations permettant le passage des extrémités supérieures des quatre poteaux, sur lesquelles se visent des écrous destinés à consolider l'ensemble de la construction.

[0007] D'autres caractéristiques de l'invention ressortiront de la description qui va suivre, faite en regard des dessins annexés, sur lesquels:

- la figure 1 est une vue d'ensemble écorchée d'une cabine selon l'invention; et
- les figures 2 et 3 représentent la cabine vue en coupe respectivement de dessus et de face.

[0008] La cabine sanitaire selon l'invention, représentée sur les figures, a la forme générale d'un parallépipède rectangle, dont on conviendra, en se référant à la figure 2, que la paroi arrière est à gauche, la paroi avant à droite et les parois latérales en haut et en bas. La cabine a pour base un bac inférieur rectangulaire 10, réalisé en une tôle pliée ayant une épaisseur de 2mm. Ses parois 12 sont verticales tandis que son fond 14 est incliné afin de permettre l'écoulement des eaux usées vers un orifice 16 relié à un conduit d'évacuation non représenté.

[0009] Le bac 10 repose sur le sol par des pieds en acier 18 disposés à ses quatre angles et réglables en hauteur par vissage, de manière à permettre de positionner le bac bien horizontalement. Chacun de ces pieds traverse le fond 14 et se prolonge au-dessus de lui par un embout fileté 20 sur lequel s'accouple l'extrémité inférieure d'un poteau tubulaire en acier inoxydable 22 ayant un diamètre de 20 mm.

[0010] Les parois arrière et avant sont respectivement formées de panneaux 24 et 26 en bois contre-plaqué fixés par leur partie inférieure, à l'aide de vis 28, sur l'intérieur de la paroi 12 du bac. Comme le montre la figure 1, le panneau arrière 24, ayant une épaisseur de 25 mm, porte les appareils sanitaires 30, tandis que le panneau avant 26, ayant une épaisseur de 15 mm, comporte la porte 32 de la cabine. On notera aussi que l'alimentation en eau et en électricité, ainsi que la ventilation se font uniquement sur le panneau arrière.

[0011] Les parois latérales sont formées de deux panneaux identiques 34 en tôle pliée de 3 mm d'épaisseur qui sont fixés par leur partie inférieure, à l'aide de vis 36, sur l'intérieur de la paroi 12 du bac.

[0012] On notera, comme le montrent les figures, que les quatre poteaux 22 se trouvent à l'intérieur des parois de la cabine.

[0013] Les extrémités latérales 38 des panneaux en

tôle 34 sont repliées à 90° sur les bords des panneaux en bois 24 et 26 et fixées à eux à l'aide de vis 40.

[0014] Les extrémités inférieures 42 des panneaux 34 sont repliées à 90° vers l'intérieur pour former un rebord sur lequel prend place un faux plancher 44, réalisé en tôle inox perforée. 5

[0015] Les deux panneaux en bois 24 et 26 et les deux panneaux en tôle 34 sont coiffés d'un bac supérieur rectangulaire 46, réalisé en une tôle pliée de 2 mm d'épaisseur. Les extrémités supérieures de ces panneaux sont fixées, à l'aide de vis 48, sur l'intérieur des parois verticales 50 du bac. 10

[0016] Le bac supérieur 46 est muni, à ses angles, de perforations permettant le passage des extrémités supérieures des quatre poteaux 22 sur lesquelles se visent des écrous 52 destinés à consolider l'ensemble de la construction. 15

[0017] Enfin, il est prévu de cacher le bac inférieur 10 à l'aide d'un cadre en tôle 54.

[0018] Ainsi est réalisée une cabine sanitaire à la fois légère et peu coûteuse, qui se monte en atelier et peut s'installer très rapidement. 20

Revendications

1. Cabine sanitaire **caractérisée en ce qu'elle** comporte: 25

- un bac inférieur rectangulaire (10), 30
- quatre panneaux verticaux (24, 26, 34), respectivement fixés, par leur extrémité inférieure, sur les quatre parois (12) du bac inférieur, 35
- un bac supérieur rectangulaire (46) coiffant les quatre panneaux qui sont respectivement fixés, par leur extrémité supérieure, sur ses quatre parois (50), et 40
- quatre poteaux (22) reliant respectivement, à l'intérieur des panneaux, les quatre angles des deux bacs.

2. Cabine selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** les deux bacs (10, 46) sont réalisés en tôle. 45

3. Cabine selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le fond (14) du bac inférieur (10) est incliné afin de permettre l'écoulement des eaux usées vers un orifice d'évacuation. 50

4. Cabine selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** les panneaux arrière (24) et avant (26), respectivement destinés à porter des appareils sanitaires (30) et à comporter une porte (32), sont réalisés en bois, tandis que les panneaux latéraux (34) sont en tôle. 55

5. Cabine selon la revendication 4, **caractérisée en ce que** les extrémités latérales (38) des deux panneaux en tôle (34) sont repliées à 90° sur les bords des panneaux en bois (24, 26) et fixées à eux.

6. Cabine selon la revendication 4, **caractérisée en ce que** les extrémités inférieures (42) des deux panneaux en tôle (34) sont repliées à 90° vers l'intérieur pour former un rebord et **en ce qu'elle** comporte un plancher (44) réalisé en tôle perforée, reposant sur ledit rebord.

7. Cabine selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le bac inférieur (10) comporte des pieds réglables en hauteur (18) de manière à permettre de le positionner horizontalement sur le sol.

8. Cabine selon la revendication 7, **caractérisée en ce que** chacun desdits pieds (18) traverse le fond (14) du bac inférieur (10) et se prolonge au-dessus de lui par un embout fileté (20) sur lequel s'accouple l'extrémité inférieure de l'un des poteaux (22).

9. Cabine selon la revendication 8, **caractérisée en ce que** le bac supérieur (46) est muni, à ses angles, de perforations permettant le passage des extrémités supérieures des quatre poteaux (22), sur lesquelles se visent des écrous (52) destinés à consolider l'ensemble de la construction.

Fig. 1

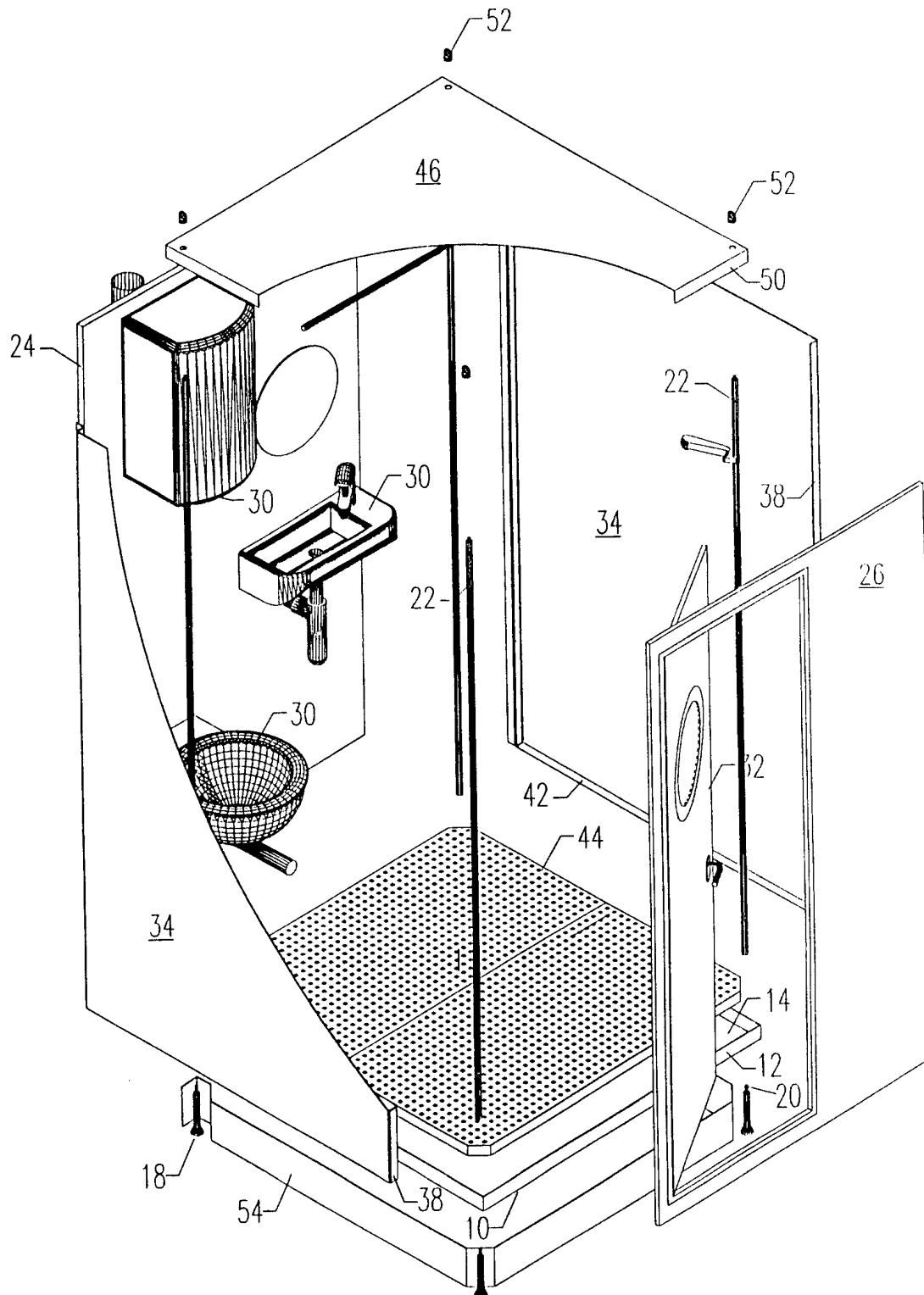


Fig. 2

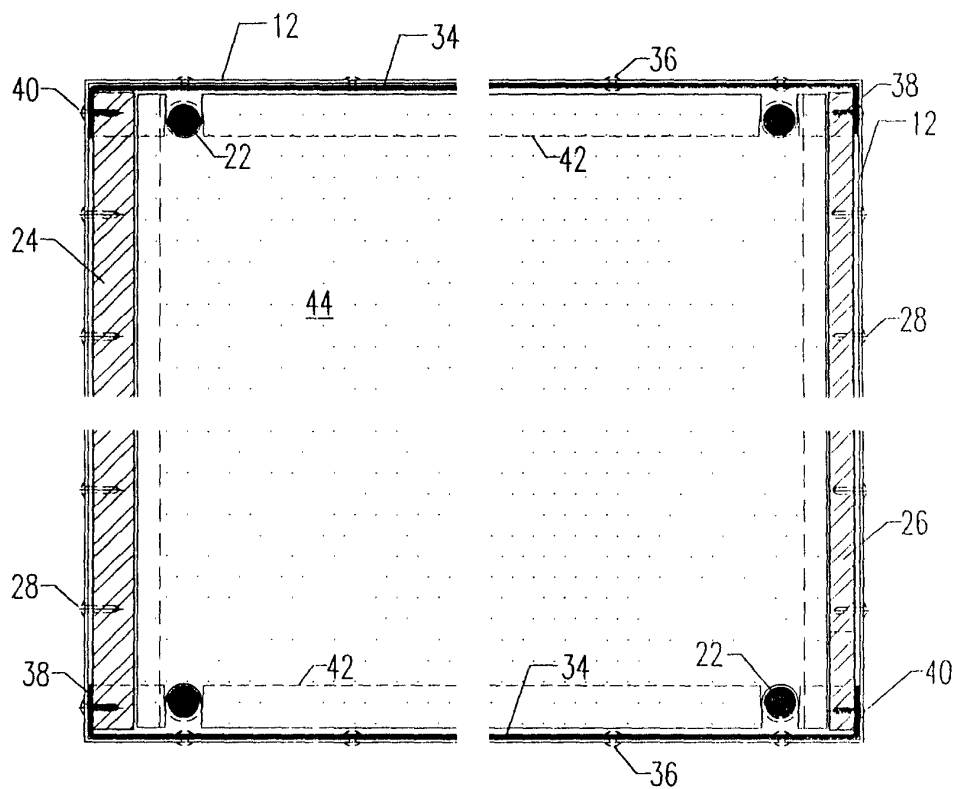
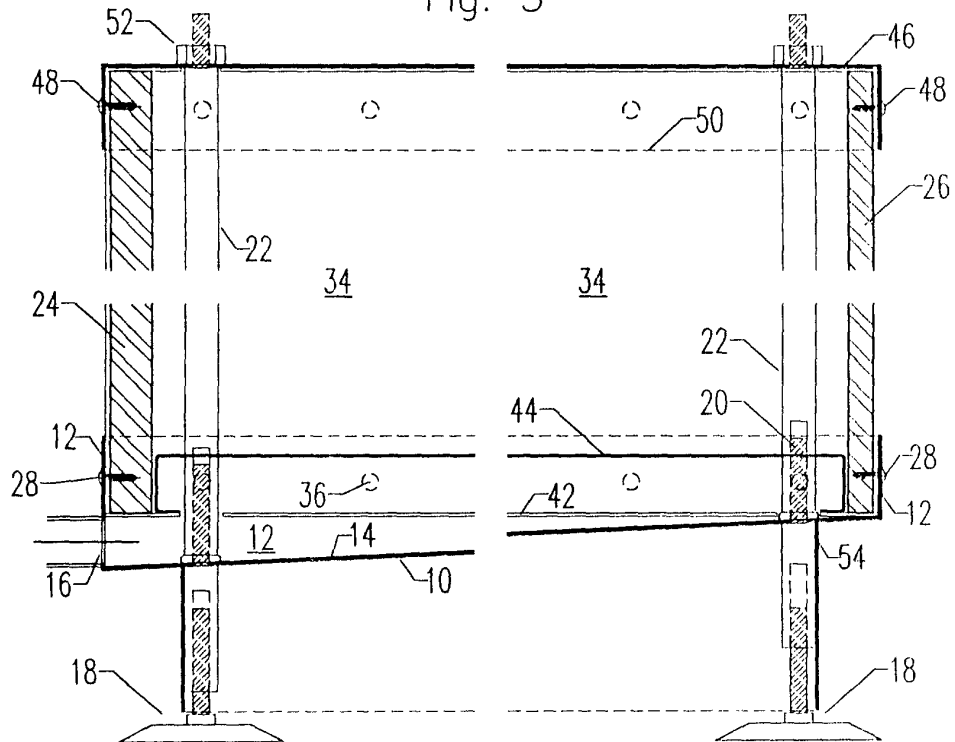


Fig. 3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 81 0737

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	US 4 065 885 A (BLICK III JOHN S ET AL) 3 janvier 1978 (1978-01-03) * colonne 2, ligne 29 - colonne 4, ligne 31; figures *	1	E04H1/12
Y	-----	2,7-9	
Y	US 5 210 984 A (ECKEL ALAN) 18 mai 1993 (1993-05-18) * colonne 4, ligne 54 - colonne 5, ligne 17; figure 1 *	2	
A	---	6	
Y	FR 2 685 726 A (FRANCE PROPRETE SARL) 2 juillet 1993 (1993-07-02) * page 3, ligne 17 - ligne 33; figure 2 *	7-9	
A	EP 0 940 527 A (EMMEGI S A S DI GIOVANNARDI DO) 8 septembre 1999 (1999-09-08) * colonne 2, ligne 46 - colonne 3, ligne 58; figures *	1,4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			E04H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		17 janvier 2001	Kriekoukis, S
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 81 0737

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-01-2001

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4065885	A	03-01-1978	AUCUN	
US 5210984	A	18-05-1993	AUCUN	
FR 2685726	A	02-07-1993	AUCUN	
EP 0940527	A	08-09-1999	IT MI980138 U	06-09-1999

EPC FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No. 12/82